

Questions orales

• (1200)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne peux pas répondre à la dernière partie de la question.

Plusieurs d'entre nous, non seulement chez les ministres mais aussi chez les députés, savent à quoi s'en tenir en matière de logement. Souvent, la somme prévue pour la construction d'une maison est insuffisante à cause des imprévus qui se sont ajoutés en cours de route. Autrement dit, il faut ajouter aux frais de la construction des dépenses accessoires pour le chemin d'accès, par exemple. Cette question est effectivement entre les mains du ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le vice-premier ministre et ses collègues ne manqueront certainement pas de la leur rappeler.

L'affaire a déjà été amplement discutée. On s'intéresse constamment au montant du financement et à la participation financière qu'il y a lieu d'exiger des particuliers, surtout puisque les bandes indiennes tendent de plus en plus à faire affaire avec la SCHL au lieu de réclamer comme autrefois des subventions directes.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LA RUPTURE DES RELATIONS
DIPLOMATIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Selon un article du *Star* de Toronto, le ministre a qualifié d'extrême la position préconisant des sanctions diplomatiques totales contre l'Afrique du Sud. On le sait, c'était l'un des points de la position que le premier ministre a exposée devant les Nations Unies en 1985.

La déclaration du ministre dénote-t-elle un recul de la position que le premier ministre a épousée et énoncée en 1985? En va-t-il de même de l'autre partie de la promesse du premier ministre selon laquelle des sanctions économiques totales seraient imposées à l'Afrique du Sud?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Bien sûr que non, monsieur le Président. Si le député lisait cet article avec le même esprit de modération qui caractérise sa manière d'aborder les questions relatives à la position du gouvernement sur l'apartheid, il saurait que le qualificatif d'extrême s'appliquait à la proposition qu'on nous a faite il y a deux ans de rompre toute relation, diplomatique et autre, avec l'Afrique du Sud.

Si nous avons suivi ce conseil, je n'aurais pas pu aller en Afrique du Sud, il y a deux semaines. Je n'aurais pas pu aller faire valoir notre point de vue, une journée, au Congrès national africain et un autre jour au gouvernement sud-africain, ce qui a permis d'insuffler un peu de vie dans les négociations qui

sont le seul moyen pacifique de régler un conflit qui peut mener à un bain de sang, en Afrique du Sud.

La position du gouvernement du Canada est toujours que si d'autres mesures restent sans effet, nous serons disposés à rompre tous les liens économiques et diplomatiques avec l'Afrique du Sud.

M. Orlikow: quand?

M. Clark (Yellowhead): Nous croyons important de ne pas nous confiner à une position idéologique aveugle comme certains membres du Nouveau parti démocratique, mais plutôt de rester fidèle à la tradition canadienne et de rechercher des moyens pacifiques de résoudre une situation qui pourrait dégénérer en bain de sang.

L'ANNONCE DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je trouve incompréhensible que le secrétaire d'État se mette dans tous ses états pour une simple demande d'éclaircissements.

M. le Président: Il y a des députés qui se mettent parfois dans tous leurs états à la Chambre. Étant donné l'heure, je demande au député de poser sa question.

M. McCurdy: Monsieur le Président, dans l'article paru dans le *Toronto Star*, le secrétaire d'État dit également espérer que les négociations pourront encore représenter une solution aux problèmes en Afrique du Sud.

Dans le numéro de ce matin du *Globe and Mail*, le gouvernement sud-africain a fait paraître une annonce qui tend à dénigrer l'ANC. Étant donné les espoirs qu'il place dans la négociation, est-ce, selon le secrétaire d'État, le gouvernement sud-africain—qui se livre à ce genre d'activités—ou l'ANC, qui constitue le plus grand obstacle à un règlement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en toute franchise, je ne crois pas très utile de répondre à ce genre de question à ce stade-ci. Les deux sont un obstacle, car à ce stade-ci . . .

M. Broadbent: L'ANC est un obstacle?

M. Clark (Yellowhead): Pour le moment, l'ANC n'est pas disposée à conclure le genre d'ententes proposées dans la position de négociation du groupe de personnes éminentes au sujet de l'arrêt de la violence. Les membres de l'ANC croient avoir de bonnes raisons d'agir ainsi.

Si j'en crois les entretiens que j'ai eus avec les représentants du gouvernement sud-africain, pour sa part, le gouvernement n'est pas disposé à se lancer dans des négociations du fait des problèmes qui se posent à cet égard.

Ce que je trouve intéressant et—pour autant qu'on puisse avoir espoir en l'occurrence—ce qui pourrait constituer une lueur d'espoir, c'est que ni l'ANC ni le gouvernement sud-africain, et c'est important, n'ont écarté la possibilité de négocier l'un avec l'autre. Aucun des deux côtés ne prétend que l'ANC est le seul représentant des noirs en Afrique du Sud.